

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE HYGIENE ET SECURITE DEPARTEMENTAL
INTERDIRECTIONNEL DE LA CORSE DU SUD**

Le comité hygiène et sécurité départemental inter directionnel de la Corse du Sud s'est réuni dans la salle de réunion de la Trésorerie générale à Ajaccio le 9 décembre 2010, sous la présidence de M. STEPHANY, Directeur régional de l'INSEE, Président du comité.

PARTICIPANTS. Membres de droit

Représentants de l'administration :

Monsieur STEPHANY, Directeur régional de l'INSEE, Président du comité
Monsieur DEPLETTE, Directeur régional des finances publiques
Monsieur GROSJEAN, Chef des Services du Trésor Public.
Monsieur ROMETTI, Directeur régional des douanes et des droits indirects.
Monsieur GUITARD, Directeur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Représentants des Organisations syndicales:

Madame BERTRAND, C.G.T
Madame HERBIN, C.G.T
Monsieur PASCAL-CANAZZI, C.G.T
Monsieur ANJOUBAULT, C.G.T-F.O
Monsieur CAILLAUD, C.G.T-F.O
Monsieur MARIE, C.G.T-F.O

A.C.M.O :

Madame TURPIN, ACMO Douanes

ASSISTAIENT EGALEMENT à La REUNION.

Médecin de Prévention :

Madame RONDEAU

Inspecteur Hygiène et Sécurité :

Monsieur PAOLONI

Secrétaire Animateur.

Monsieur DUMONT

Monsieur CATELLA, directeur divisionnaire, Direction régionale des finances publiques
Monsieur MARCHAND, inspecteur de la Direction régionale des finances publiques
Monsieur LASSUS, C.G.T

Formalités préalables :

Le Président procède à la vérification du quorum, et celui ci étant atteint, ouvre la séance.

Monsieur CATELLA, direction régionale des finances publiques, est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur CAILLAUD, C.G.T-F.O, est désigné comme secrétaire adjoint.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Le Président remercie les membres du CHS de la Corse du Sud de leur présence. Il présente aux membres du comité

Monsieur DEPLETTE, nouveau Directeur régional des finances publiques de la Corse

Mme RONDEAU, nouveau Médecin de Prévention

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mesdames et Messieurs les membres du CHS-DI 2A,

L'ensemble des représentants des personnels a adressé au secrétaire-animateur un message indiquant qu'ils ne siègeraient pas au CHS-DI de la Corse du Sud tant qu'un médecin de prévention ne sera pas affecté dans le département.

Le CHS-DI ne délibère valablement que si les trois quarts au moins de ses membres ayant voix délibérative sont présents. Cette décision a empêché d'atteindre le quorum de cette instance et a provoqué l'ajournement de la réunion du CHS-DI de la Corse du Sud du 3 juin 2010

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

POINT 1 Adoption du procès verbal de la séance du 19 mars 2010

M. STEPHANY soumet au comité le procès-verbal du dernier CHS-DI de la Corse du Sud. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 Note d'orientation 2010

M. STEPHANY indique qu'il avait adressé à chaque membre du comité la synthèse de la note d'orientation 2010 rédigée par le secrétaire animateur (**annexe 1**).

POINT 3 Point sur le Budget 2010 et les Formations 2010

M. STEPHANY demande au secrétaire-animateur de faire le bilan du budget alloué au Comité et sur les formations année 2010.

M. DUMONT indique que l'ensemble des actions retenues a été réalisé. Il présente aux membres les modifications intervenues dans le tableau de répartition des crédits. (annexe 2)

- Certaines dépenses se sont avérées moindres que les montants figurant sur les devis ;
- Il en est ainsi du coût de certaines formations, dont le montant est lié au nombre de participants : les participants ont été moins nombreux que prévus ;
- Les charges de fonctionnement du comité ont été en deçà des prévisions initiales

M DUMONT propose aux membres du Comité de se référer aux différents graphiques reprenant les bilans des formations (annexe 3,4,5). Il informe le comité que pour l'année 2010, 171 agents (en 2009, 112) ont participé aux formations mises en place par le CHS sur 207 inscrits, soit un taux de participation de 82,60% (85,50% année 2009).

M. PAOLONI signale que les directions doivent envoyer les agents sur les formations mises en place dès lors que le document unique a été réalisé.

M. CAILLAUD évoque la formation « Gestion du stress ». Il insiste sur l'intérêt croissant de cette formation (suivie par 2 fois plus d'agent en 2 ans) et affirme que ce fort engouement traduit les préoccupations actuelles des personnels, par exemple ceux aux guichets d'accueil des SIP, davantage confrontés à des situations de violence verbale avec les contribuables.

POINT 4 Calendrier et composition des commissions 2011

LE PRESIDENT soumet au comité la reconduction des différentes commissions préparatoires au comité hygiène et sécurité.

L'ensemble des membres approuve cette proposition.

M. DUMONT propose certaines dates pour ces commissions.

Commission « registre et sources d'information » : **20 janvier 2011 (matin)**

Participation des organisations syndicales, des Acmos, de l'IHS, du MDP et du SA

Commission « programme de prévention + Programme de prévention des DU » : **20 janvier 2011 (apm)**

Participation des organisations syndicales, des Acmos, de l'IHS, du MDP et du SA

Groupe de travail sur le questionnaire sur l'évolution des risques professionnels : **3 février 2011 (apm)**

Participation des organisations syndicales, des Acmos, de l'IHS, du MDP et du SA

Commission « budget » : **17 février 2011 (matin)**

M. STEPHANY précise que cette commission requiert comme chaque année la présence de l'ensemble des Chefs de service et des représentants du personnel.

POINT 5 Le Document Unique

M. MARCHAND présente au comité le Document unique (DU) de la DRFIP (filière gestion publique) de la Corse du Sud (annexe 6). Il donne la méthodologie pour établir le DU:

- Réunions du groupe de travail
- Recensement des unités de travail
- Recensement des risques
- Hiérarchisation des risques
- Recueil et proposition des Chefs de service
- Plan de prévention (11 actions)
- Présentation et adoption du DU en CTPD

Il indique que les représentants du personnel ont été associés activement pour établir le DU.

Le CHS de Corse du Sud émet un avis favorable concernant le Document unique de la direction régionale des Douanes de la Corse.

M. STEPHANY demande que chaque direction informe le comité sur le bilan de leur programme annuel de prévention des Documents uniques ;

DRFIP (filière fiscale) (annexe 7)

M. CATELLA indique que 5 actions n'ont pas été réalisées sur 29 définies

DRDDI (annexe 8)

Mme TURPIN indique que 75 actions sur 81 ont été effectuées

DR INSEE (annexe 9)

Mme MONTIEL indique que l'ensemble des actions ont été faites

M. DEPLETTE informe les membres du CHS-DI que pour l'année 2011, il sera réalisé un seul document unique pour la Direction régionale des Finances Publiques de la Corse du Sud.

M. PAOLONI tient à préciser que la mise à jour des Documents uniques et des Programmes annuels de prévention permettront à chaque direction de mettre en place des actions pour réduire le risque encouru par les agents.

POINT 6 Création du SIP d'Ajaccio

Création du SIP d'Ajaccio

M. DEPLETTE présente le dossier de création du SIP d'Ajaccio au 1er décembre 2010 qui a été présenté aux deux instances CTPL DRFIP-CP et CTPD DRFIP/DGI le 8 novembre 2010. Comme le prévoient les textes, il doit être soumis pour avis au CHS-DI de Corse-du-Sud.

M. CAILLAUD déplore l'incapacité de l'administration à présenter des plans du nouveau SIP d'Ajaccio où figureraient les dimensions des bureaux, et ce malgré de multiples demandes antérieures à l'initiative de son syndicat FO. Il ajoute que les informations transmises dévoilent néanmoins que la norme des 12m2 minimum par agent n'est manifestement pas respectée.

Les représentants du personnel évoquent les conditions de travail dégradées des agents, les suppressions d'emplois, le stress supplémentaire et font part de leur avis défavorable. L'avis du CHS sur les modalités de mise en place du SIP est en conséquence rendu ainsi :

- avis favorable (représentants de l'administration) : 5
- avis défavorable (représentants des organisations syndicales) : 6

Le CHS rend un avis défavorable à la création du SIP d'Ajaccio.

POINT 7 Médecine de prévention

Me RONDEAU informe le comité qu'elle a pris ces fonctions le 5 octobre 2010. Depuis son arrivée, elle s'est entretenue avec les responsables des directions des administrations financières. Elle a rencontré les agents directement sur leur lieux de travail. Par ailleurs, elle s'est attachée à recevoir en priorité les agents rencontrant des difficultés.

M. CAILLAUD sollicite la visite du Médecin de prévention ainsi que de l'I.H.S dans les locaux de l'ex-T.G. suite aux travaux réalisés dans le cadre de la mise en place de la DRFIP.

POINT 8 Validation du questionnaire 2009 sur l'évolution des risques professionnels

Un groupe de travail composé des représentants des personnels, des Acmos et du SA s'est réuni le 4 février 2010 afin de renseigner le questionnaire.

Lors du CHS-DI du 19 mars 2010, les membres du comité ont validé la proposition suivante : "envoi du questionnaire pré-rempli par le SA à l'ensemble des membres du CHS". Les membres du comité devait renvoyer le questionnaire avec leurs observation pour le 26 avril 2010.

Il demande si les membres du CHS veulent apporter d'ultimes modifications. En l'absence de modification, le questionnaire sur l'évolution des risques professionnels 2009 est validé. (annexe 10)

POINT 9 Questions diverses

Le secrétaire animateur propose aux membres du CHS-DI, dans le cadre du développement durable, que pour les prochaines réunions, les documents servant aux débats des points de l'ordre du jour soient diffusés par vidéo projecteur. Cette démarche permettra de réduire considérablement le nombre d'impression. Toutefois les documents seront toujours adressés par voie dématérialisée aux membres du Comité.

Plus aucune question ne se faisant connaître, le Président lève la séance après avoir remercié les participants.

M. STEPHANY
Président du CHS.

M. CATELLA
Secrétaire de séance

M. CAILLAUD
Secrétaire adjoint